



Association  
Droit de Cité  
1003 Lausanne  
ddc@droitdecite.ch

Monsieur Olivier Français  
Président de la Commission consultative  
d'urbanisme et des transports  
Direction des travaux  
Rue Beau-Séjour 8  
CP 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 28 mars 2007

## Remarques de l'association Droit de Cité sur le projet Métamorphose tel que présenté à la CCUT

Monsieur le président,

Suite aux séances de la CCUT du 28 novembre 2006 et du 14 mars 2007, l'association Droit de Cité tient à vous faire part de ses remarques sur le projet Métamorphose tel qu'il a été présenté à ces occasions. C'est avec enthousiasme que notre association a pris connaissance de ce projet. Il est en effet heureux que la municipalité décide de s'engager aussi fortement en faveur d'un développement urbain de qualité et qu'elle s'en donne les moyens. Les principes énoncés (réalisation d'un éco-quartier, développement des transports publics, réflexion sur les équipements sportifs et surtout démarche participative) recueillent notre entière approbation. Toutefois, et de manière générale, l'analyse du dossier n'est pas aisée. Il apparaît en effet que les points de détail se mêlent aux projets importants. De même, les programmes prioritaires ne sont pas suffisamment mis en avant par rapport aux autres éléments dont la réalisation est incertaine. Une hiérarchisation claire des propositions est indispensable à la bonne compréhension de la démarche. De ce fait, certaines de nos remarques touchent certains points incontournables du projet alors que d'autres concernent des détails. Les voici :

- Les choix de maintenir telle ou telle infrastructure semblent découler d'une démarche aléatoire ou d'une appréciation technique, mais en aucun cas urbanistique. Pour exemple, prenons les stades de Bois-Gentil et du Marronnier. Leurs périmètres clairement délimités par des haies et des grillages en font des espaces clôt infranchissables et perturbants. Les activités qui s'y logent n'ont pas de lien direct avec le quartier. Pourquoi dès lors ne pas les déplacer plus au Nord et valoriser ces surfaces pour du logement ? A l'inverse, l'espace dédié au Sport pour tous ne doit pas se situer en marge du quartier mais bien en son cœur car il participe de manière significative à la vie locale. Les terrains de football des Plaines du Loup jouent parfaitement ce rôle et il faut d'ores et déjà prévoir d'en garder un certain nombre au centre du quartier, pour maintenir les qualités urbaines, notamment la convivialité et le dégagement, de ce « Central park » lausannois (toute proportion gardée). Droit de Cité ne comprend donc pas pourquoi les terrains Sport pour tous ont été déplacés à côté de l'aéroport.
- De même, d'un point de vue de l'aménagement urbain, il ne nous paraît pas indispensable de détruire le stade de la Pontaise dont les usages sportifs et extra-sportifs sont nombreux et variés tout au long de l'année. L'éco-quartier peut être réalisé que le stade soit maintenu ou détruit. S'il est maintenu, il peut facilement être intégré au tissu bâti nouveau. L'important étant de réussir à tisser des liens entre le centre-ville et la Blécherette à travers les esplanades souvent désertes qui bordent actuellement l'enceinte sportive. Afin de pouvoir juger de la pertinence du remplacement du stade de la Pontaise par une structure provisoire au Sud de la ville, il serait nécessaire d'obtenir les montants exacts nécessaires

à la réfection du stade et à son exploitation courante ainsi que le coût de la relocalisation des toutes les fonctions qui s'y logent actuellement (service de sport notamment) et de l'aménagement, chaque année, d'une structure provisoire.

- Toujours dans le secteur de la Blécherette, il nous paraît incompréhensible de vouloir déplacer de quelques dizaines de mètres une route existante. Les arguments en faveur d'une telle proposition ne nous ont jamais été transmis.
- L'amélioration de la desserte en transports publics des Plaines du Loup est nécessaire. En particulier si le quartier devait accueillir plusieurs milliers de nouveaux habitants et emplois. Un premier pas sera franchi avec la mise en service de la ligne 21 en 2008. D'autres améliorations de l'offre peuvent intervenir sans engager des moyens financiers importants (augmentation de la fréquence des deux lignes qui desserviront le secteur, création d'une troisième desserte en direction du Nord-Est de la Ville via la Borde et César-Roux, là où des lignes aériennes et les infrastructures existent déjà, etc.) Notre principale crainte est que, dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges, les moyens financiers limités soit accaparés par la réalisation d'un axe lourd en direction du Nord au détriment de l'axe Est-Ouest prioritaire à nos yeux. Nous reconnaissons cependant qu'il est impératif d'étudier dès le départ l'implantation d'un axe lourd TP qui ne saurait s'arrêter à la frontière de la commune de Lausanne. Nous estimons que celui-ci doit impérativement être planifié en connexion avec le SDNL.
- Le centre commercial prévu au sud de la ville nous donne les plus grandes craintes quant au trafic généré. Il s'agira en particulier de veiller aux types de commerces qui s'y installeront pour éviter une concurrence néfaste au centre ville et la génération de trafic supplémentaire. Il s'agira aussi de calculer au plus juste le nombre de places de parc. Ainsi le parking du centre commercial devra être dimensionné sur la base de sa fréquentation durant la semaine. Il en va de même pour le P+R. La réunion de ces deux parkings couvrira ainsi largement les besoins du centre commercial pour le samedi. Quant aux soirs de match, des solutions exceptionnelles peuvent être trouvées sans qu'il soit nécessaire de construire expressément des places de parc pour ces événements (parkings de l'Université, stationnements de la zone de détente de Vidy, parking sur l'autoroute urbaine, renfort m1, navette depuis la halte RER Prilly-Malley, etc.)
- La localisation du P+R dans la boucle actuelle de la sortie autoroutière ne nous semble pas judicieuse. Il apparaît en effet que cette boucle ne subsistera pas à la construction du nouvel accès au stade qui pourrait se faire de manière plus directe afin de préserver un espace suffisant pour l'extension de la STEP de Vidy et des jardins familiaux. La construction d'un parking-bâtiment le long de l'autoroute (côté Nord) nous semble une bien meilleure solution, permettant de créer un front urbain sur l'autoroute, de réduire les nuisances au Nord et de faciliter l'accès depuis le P+R aux nouveaux programmes et au m1. La création d'un front continu au Nord de l'autoroute irait en outre dans le sens des recommandations du SDOL, marquerait l'entrée en milieu urbain, et remplacerait avantageusement les parois anti-bruit en verre. Les éléments bâtis seraient confinés au Nord de l'autoroute urbaine alors que l'espace au Sud serait essentiellement vert. Cette modeste contre-proposition a surtout pour ambition de montrer que d'autres solutions de qualité existent. Nous espérons ainsi que la configuration des lieux ne sera pas décidée d'autorité par la municipalité mais fera également l'objet d'une réflexion avec les habitants et les milieux concernés.

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente impatiente du 19 avril prochain, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Pour le comité de Droit de Cité  
Benoît Biéler